

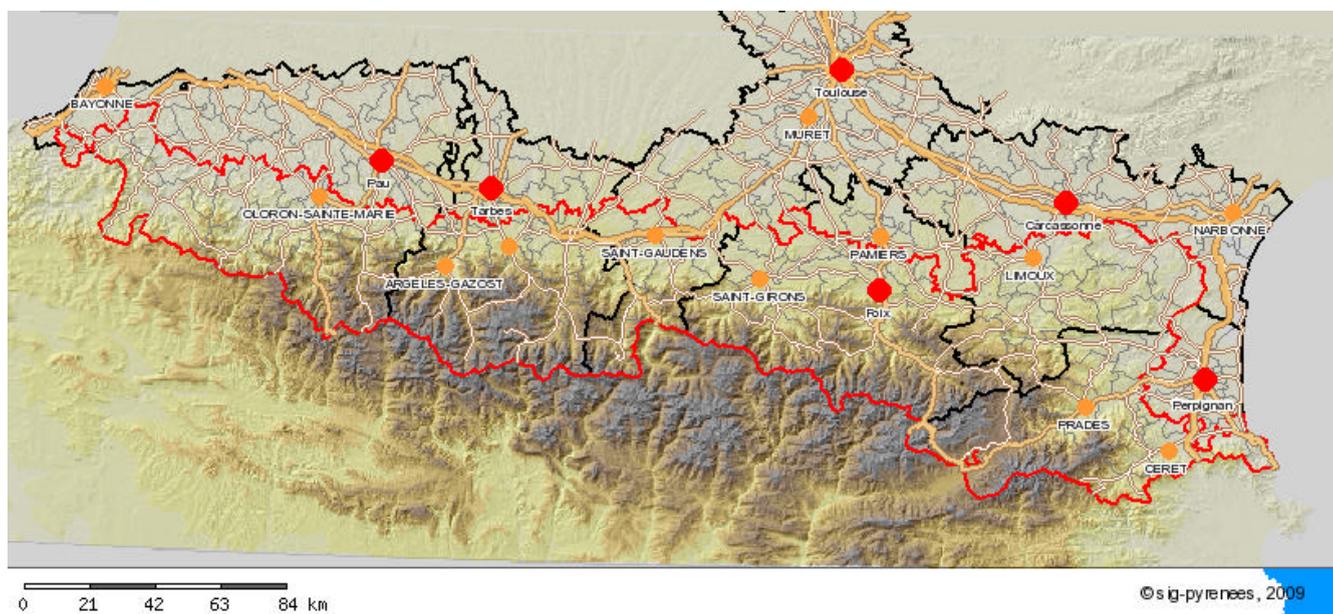
Ce document a pour objet d'exprimer les orientations politiques de l'Association des Chambres d'Agriculture des Pyrénées, et par là, de faire converger les actions des 6 Chambres d'Agriculture pyrénéennes en faveur du Massif Pyrénéen.

Quelques éléments de cadrage :

Le massif pyrénéen, malgré ses trois régions très contrastées, fait face à des défis communs¹ :

Le territoire Pyrénéen face à ses défis :

- Prédominance de la fonction résidentielle et touristique : 34% des revenus des Pyrénéens proviennent des dépenses du tourisme, 25% des retraités et seulement 15% de la production agricole et industrielle. Un défi : éviter que les Pyrénées deviennent un « parc urbain », en développant la fonction productive pour créer plus de valeur ajoutée sur le territoire (tous secteurs confondus : production et transformation de matières premières agricoles, forestières, artisanales, ...)
- Un territoire fortement attractif en raison de la qualité de vie, des paysages et de l'environnement : un patrimoine culturel et naturel à préserver au travers des activités qui l'ont constitué : l'agropastoralisme et la production forestière
- Un secteur touristique pilier de l'économie du Massif, mais qui doit se moderniser pour rester compétitif et limiter ses nuisances sur l'environnement
- Un défi majeur : adopter une forme de développement qui préserve l'espace et ses complémentarités. La viabilité économique dépendra en partie de la capacité des collectivités locales à préserver le foncier quantitativement et qualitativement
- Dans la multiplicité des collectivités territoriales et territoires de projet à des échelles très diverses, savoir s'organiser à l'échelle pyrénéenne pour contribuer au développement des territoires de montagne et mutualiser les moyens d'action



Carte générale des Pyrénées et des principales villes

¹ Eléments tirés du Schéma Interrégional d'Aménagement et de Développement des Pyrénées, 2006

L'agriculture Pyrénéenne

L'agriculture, par son poids économique, et son rôle social et environnemental, est un acteur central, support de nombreuses autres activités :

- Plus de 16 000 exploitations sur l'ensemble du massif ;
- Une orientation principale vers l'élevage (78% des exploitations sont en production animale herbivore, dont plus de 35% dites « pastorales »), mais également des productions végétales emblématiques : arboriculture dans les Pyrénées-Orientales, vignobles aux extrémités est et ouest du massif, pomme de terre, ...
- Près d'un million d'hectares exploités dont plus de 500 000 ha d'estives valorisées par la pratique du pastoralisme ;
- Une diminution du nombre d'agriculteurs (-28% d'exploitations entre 1988 et 2000) moins forte que sur le territoire national (-35% sur les zones hors montagne françaises)
- Un effet structurant reconnu pour les territoires, les paysages, la limitation des risques naturels (avalanches, incendies, glissements de terrain)
- Un lien très fort avec les autres activités économiques locales : par la diversification (agrotourisme présent sur toute la chaîne, exploitation forestière privée) et par la pluri-activité (en 2000, 48% des exploitants ont une activité secondaire)
- Cependant, de nombreux freins à l'installation : difficultés d'accès au foncier, conditions de vie difficile, faible rentabilité des productions.
- Une rentabilité globalement faible, et une forte dépendance vis-à-vis des aides publiques, mais un effet certain sur les filières agroalimentaires du bassin pyrénéen : l'ensemble de la valeur ajoutée créée par les filières de la production à la transformation est estimé à environ 300 Millions d'euros
- Des démarches de qualité reconnues :
 - o AOC Ossau-Iraty (fromage pur brebis), dans les Pyrénées-Atlantiques ;
 - o AOC Barèges-Gavarnie (Mouton), dans les Hautes-Pyrénées ;
 - o AOC Irouleguy et Banyuls (vin) ;
 - o IGP Rosée et Vedell des Pyrénées Catalanes (veaux) ;
 - o IGP Tomme des Pyrénées, sur tout le massif ;
 - o Projets d'IGP Agneau de lait des Pyrénées (dans les PA) et Agneau des Pyrénées (dans les Pyrénées centrales)
 - o Etc...
- Une diversité de situations agricoles au sein du massif :
 - o Les Pyrénées Atlantiques : forte densité d'exploitations agricoles, structures plus petites mais plus intensives, une orientation plus forte en production laitière (bovins et ovins), avec beaucoup de transformation fromagère, une diminution plus faible du nombre d'exploitations en 10 ans ;
 - o Les Pyrénées centrales (Hautes-Pyrénées, Haute-Garonne, Ariège) : densité faible, exploitations de petite taille mais extensives utilisant fortement les estives d'altitude, orientation ovins et bovins viande ;
 - o Les Pyrénées méditerranéennes (Aude et Pyrénées Orientales) : densité faible, surfaces plus importantes (STH peu productive), orientation plus forte en bovins viande, nombre plus important d'élevage caprins, une place importante des filières arboricoles (pêche, pommes, ...) et viticoles



Sources : Agreste (RGA 2000) ; Roucolle et Thuault, 2002 ; Escaffre et Berges, 2007

Pourquoi s'organiser à l'échelle du Massif Pyrénéen ?

Se structurer à l'échelle du Massif Pyrénéen, c'est à dire à un échelon à la fois trans-régional et infra-départemental trouve sa source dans le partage d'une problématique commune : un territoire bien particulier pour l'exercice de l'activité agricole : la montagne. Dans un contexte où la réforme des politiques publiques et les contraintes budgétaires plus sévères vont mener à des mouvements de régionalisation, de fusion de structures et de mutualisation de moyens et de savoir-faire, il importe de se poser la question des échelons pertinents du regroupement. La montagne, et l'agriculture de montagne, au sein des départements et des régions représentent une part minoritaire du territoire et du poids économique et décisionnel. Eloignés des centres de décision régionaux, ces territoires risquent de voir leurs enjeux insuffisamment pris en compte, ou tirés vers des logiques et des schémas productifs sur lesquels ils ne sont pas compétitifs. Il importe donc de développer une « communauté de travail » de massif, en complément des structures régionales, qui soit en capacité d'apporter une expertise technique et économique spécifique sur les territoires de montagne, et d'être en capacité de porter les revendications politiques et les propositions pour défendre un modèle d'agriculture montagnarde durable. C'est l'objectif poursuivi par les 6 Chambres Départementales d'Agriculture du Massif, regroupées au sein de l'ACAP.

Ces ambitions sont envisagées dans une perspective forte de dialogue et de partenariat avec les autres structures du monde agricole et rural, et les secteurs d'activité et institutions qui composent le territoire montagnard.

Les orientations politiques des Chambres d'Agriculture

Les Chambres d'Agriculture du Massif, réunies au sein de l'ACAP, ont défini trois orientations prioritaires, pour structurer leurs actions portées sur le Massif en faveur de l'agriculture et du pastoralisme :

- Axe 1 : Viabilité des exploitations / valeur ajoutée des productions
- Axe 2 : Développement et gestion du territoire
- Axe 3 : Diversification de l'activité agricole et pluri-activité

Axe 1 . Viabilité des exploitations et valeur ajoutée des productions

Mots clés : viabilité, produits finis, produits attachés à un territoire, circuits courts, circuits longs, coûts de production, démarches qualité, adaptation des systèmes d'élevage, politiques publiques

Constats : l'agriculture et le pastoralisme pyrénéens souffrent d'un revenu moyen très inférieur à la moyenne nationale (Cf. CHATELLIET et DELATTRE, 2006). Orientés vers des schémas de production adaptés aux milieux montagnards difficiles, ceux-ci ne peuvent suivre les orientations et les modèles des zones plus productives. Fortement dépendants des aides publiques en raison des handicaps de production et du rôle qui leur est reconnu pour les territoires ruraux et les paysages, ils n'en demeurent pas moins une activité économique de production, qui doit rechercher dans cette fonction les conditions d'amélioration de sa rémunération. C'est vers la différenciation des produits par rapports aux standards, et la recherche d'une optimisation des ressources du territoire que la viabilité des exploitations doit être recherchée. Par ailleurs, les aides publiques de compensation des handicaps et de soutien de pratiques agricoles respectueuses de l'environnement ont toute leur légitimité en montagne, et composent une partie importante du revenu agricole. Il importe donc, à côté de la recherche de plus-value sur les productions, de veiller à leur bon maintien et adaptation.

Orientations stratégiques :

Les Chambres d'Agriculture du Massif estiment prioritaire de :

- Développer et de promouvoir des modèles de production qui **optimisent les ressources territoriales**, dans une recherche à la fois de valorisation maximale des ressources locales, de réduction des charges et de plus-value sur les productions
- Promouvoir et accompagner les producteurs dans la **diversité des modes de production et des produits**, selon les caractéristiques propres des territoires et des exploitations
- Favoriser les **démarches collectives de qualité et de démarcation des produits montagnards**
- **Innover dans les modes de commercialisation**, tout en réfléchissant à leur bonne complémentarité (notamment entre circuits courts et circuits longs)
- Veiller au maintien de **politiques publiques** agricoles et territoriales adaptées au contexte montagnard et aux enjeux sociétaux qui y sous-tendent.

Axe 2 . Développement et gestion du territoire

Mots clés : environnement, paysage, fonctionnement des exploitations, estives/zones intermédiaires/coteaux/fonds de vallées, pastoralisme, urbanisation, projets de territoire, société

Constats : le massif des Pyrénées est riche d'un patrimoine naturel et culturel que l'activité agricole et pastorale a contribué à développer et à préserver. Celui-ci est un facteur important d'attractivité du territoire, tant pour l'habitat et les activités permanentes que pour le tourisme et les loisirs plus saisonniers. Cela implique une forte responsabilité de l'activité agricole vis-à-vis des attentes sociétales et des multiples usages du territoire (attentes de maintien de paysages ouverts, de préservation de la biodiversité, de limitation des risques d'incendies, conflits d'usages multiples, etc.). Cette exigence de « valeur ajoutée territoriale » doit également être envisagée comme une opportunité de valorisation des produits et de renforcement de sa légitimité en montagne. L'agriculture de montagne est indissociable des territoires dans lesquels elle s'insère : son environnement, sa société, ses collectivités, ses activités économiques et récréatives. Il importe qu'elle sache en tirer parti et participer à leur développement.

Orientations stratégiques :

Les Chambres d'Agriculture du Massif estiment prioritaire de :

- Travailler à une meilleure **insertion de l'agriculture dans les projets de développement et d'aménagement du territoire**, et pour cela mieux communiquer et renforcer les liens de collaboration avec les collectivités territoriales et plus globalement avec les acteurs du territoire
- Conforter et améliorer **l'assise territoriale des exploitations** (facteur principal de production), afin de d'optimiser ses conditions d'exercice (foncier, morcellement, accès, ...)
- Apporter des réponses concrètes aux **problèmes de fermeture des paysages**
- Faire de la **qualité environnementale** (qualité des espaces, biodiversité, énergie) et de la **valeur ajoutée territoriale** un facteur de compétitivité de l'activité agricole

Axe 3 . Diversification de l'activité agricole et pluri-activité

Mots clés : diversification des productions, agro-tourisme, pluri-activité

Constats : l'agriculture de montagne, par les faibles revenus qu'elle génère, doit très souvent diversifier ses sources de revenu, soit par de nouvelles activités, soit par le développement de sources extérieures de revenu. Le tourisme et les loisirs, plus particulièrement, sont aujourd'hui les secteurs avec lesquels les liens sont les plus visibles, même s'ils doivent être explorés davantage. De nouvelles sources de revenus peuvent encore être développées, en lien avec les services, les énergies renouvelables et la forêt.

Orientations stratégiques :

Les Chambres d'Agriculture du Massif estiment prioritaire de :

- Favoriser la **diversification des sources de revenu agricole** par l'innovation et la création de nouvelles activités pour les exploitations dont le seul revenu agricole ne suffit pas
- Savoir créer des ponts entre secteurs d'activité afin de mieux tirer parti des complémentarités et des synergies possibles
- Etre vigilant sur le professionnalisme requis dans toute activité complémentaire, et d'en tirer les conséquences en termes de formation et de qualification
- **Savoir accompagner la pluri-activité** dans le conseil auprès des exploitants

Un Axe transversal : l'environnement

L'environnement, au travers de ces trois axes, est un enjeu prioritaire : il importe aujourd'hui de faire de l'environnement un facteur de compétitivité des territoires de montagne.

Par les modes de production et leurs effets positifs sur le territoire et la biodiversité, l'agriculture de montagne est doré et déjà souvent de haute performance environnementale. Celle-ci doit devenir un facteur principal de différenciation de ses produits, et un argument de vente et de communication. Plus que jamais, il importe aujourd'hui d'aider les exploitants à progresser encore dans la qualité environnementale et à trouver des solutions concrètes et acceptables pour concilier qualité environnementale et viabilité des exploitations.

L'ensemble de ces priorités a pour vocation d'être décliné au travers des missions des Chambres Départementales en termes de conseil et d'accompagnement rapproché des agriculteurs et éleveurs dans leur adaptation aux enjeux actuels, ainsi que dans leurs projets collectifs et ceux des territoires ruraux.

Nos valeurs, nos ambitions

L'homme : l'activité agricole, au-delà de ses composantes économiques et politiques, repose sur une implication de ses exploitantes et exploitants extrêmement forte. Ils sont au cœur de la vie sociale et économique de cette activité et des territoires montagnards. La difficulté des conditions de travail et l'isolement social sont des facteurs qui peuvent fragiliser l'activité. Il importe donc de mettre les dimensions humaines et sociales au cœur des dispositifs d'accompagnement et de conseil.

L'ouverture et le partenariat : la complexité des problèmes auxquels doivent répondre les territoires de montagne aujourd'hui nécessite des solutions partagées et impliquent de savoir travailler dans des démarches partenariales inter-institutionnelles et intersectorielles. Savoir reconnaître les bonnes complémentarités et construire des partenariats pertinents est indispensable pour la réussite des projets de nos territoires. Il est donc pour nous indispensable de développer des liens avec les structures à vocation sectorielle, et plus fortement encore avec les collectivités territoriales à leurs différents échelons, du communal au régional.

De la même manière, dans ce contexte d'évolution extrêmement rapide de l'économie, du climat et des politiques publiques, il est vital d'être en capacité de prendre du recul pour pouvoir anticiper et prendre les décisions adaptées quant-à l'avenir de nos productions et de nos territoires. Le secteur de l'enseignement et de la recherche appliquée est dans cette optique un partenaire stratégique, dans ses capacités d'analyse, et parce qu'il forme aussi les acteurs de demain.

L'innovation : derrière une apparence figée, l'agriculture nécessite de s'adapter à un contexte fortement changeant, et les métiers d'accompagnement de l'agriculture, dans la même mesure, nécessitent d'innover dans les méthodes de travail et de gagner en efficacité dans les actions. La montagne, par la complexité de ce territoire, doit être un terrain d'expérimentation et d'innovation pour les Chambres d'Agriculture et les autres acteurs du développement.

Les missions de l'ACAP

Les missions de l'ACAP sont complémentaires des missions propres aux Chambres Départementales, Régionales et plus largement du réseau des Chambres d'Agriculture (notamment l'APCA), auxquelles elles apportent une plus-value « massif ». Elles se déclinent en deux axes principaux :

Mission politique, prospective et communication :

- Être en veille sur les **évolutions des politiques et être force de proposition** (niveau régional, massif et national, et européen) dans les politiques agricoles ou territoriales qui concernent la montagne
- Développer une **capacité d'observation et de prospective sur l'agriculture pyrénéenne** et son évolution et savoir en tirer les implications 1. Politiques : savoir mieux la défendre 2. Techniques : mieux l'orienter vers les systèmes les plus durables (viabilité économique, réponse aux attentes de la société; qualité de vie; etc...)
- **Améliorer l'image** de l'agriculture de montagne et démontrer son intérêt pour les territoires et la société : impact sur les paysages, sur l'aménagement du territoire, sur la biodiversité, sur la sécurité des territoires. Rétablir la légitimité des aides en faveur de l'agriculture de montagne

Mission technique et opérationnelle :

- Compléter la capacité de **prospection** des Chambres Départementales et la qualité technique de leurs interventions par un appui méthodologique complémentaire
- Apporter une plus-value à ce que font les CDA par **l'échange d'expérience et la capitalisation** des expériences développées dans les départements des Pyrénées ou d'autres régions de montagne
- Développer des liens avec le secteur « Recherche et Développement » sur les thématiques partagées liées à l'avenir de l'agriculture de montagne.